VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Charmant Cottage-Résidence avec Terrains Spacieux et Embellissements,

No 3611 RUE CARONDELET.

Entre les rues Foucher et Amélie.

Succession de Frank Emmett.

No 70,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 10 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. George H. Theard, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le charmant cottage en bois, élevé à un étage, No 3611 rue Carondelet, retiré du trottoir, élevé très haut de terre et contenant de vastes galeries sur la façade, sur le côté et dans le fond; vestibule, salons, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, six chambres à coucher, deux chambres à bain, et toutes facilités modernes. La maison est élégamment tapissée et décorée. Le terrain est divisé en jardin, pelouses et allées. Les terrains sont tracés en paysage, jardin paloma et promenades. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Foucher, Baronne et Amélie. Ladite portion de terre mesurant quatre-vingt dix pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur égale entre les rues Foucher et Baronne, contenant quarante-sept pieds, neuf pouces sur côté Foucher et sept pieds sept pouces sur la ligne de côté vers la rue Amélie sur une largeur mesurant le fond de quatre-vingt dix pieds, huit pouces environ.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur le même devant être représenté par deux, trois et 2 ans de crédit spécialement garantis par hypothèque et loi en vertu, portant 6 pour cent par an d'intérêt, à compter du jour de la date jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer l'exécution de billets. Les améliorations ne sont être remises assurées et les polices transférées au porteur des premiers billets, et l'acquéreur remboursera les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903, au prorata et au dessus du prix de la vente. Le tout devant contenir toutes les causes usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat devant rester au moment de la vente.

Le acte de vente passé pardevant Jeff C. Wendel, notaire, devant rester à toutes les dépenses de l'acquéreur.

1 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

ACTIONS de la SANITARY CO.

— LE —

Cottage à un étage

En bois avec mansarde,

A l'encoignure N. O. des rues Constance et Méponème.

Et la Résidence en Bois à deux étages,

1015 rue Méponème.

Succession de Patrick Mullen et femme.

No 71,214 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 juillet 1903 de l'Hon. John St. Pierre, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Theard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1—Un vingt actions de la Sanitary Company de la Nouvelle-Orléans Manufacturing Company Limited.

2—Un cottage commode à un étage en bois avec mansarde, No 1515 rue Constance à l'encoignure nord-ouest de la rue Méponème contenant six chambres, cuisine, dix chambres, etc., à coucher, les terrains y attenant, écurie en bois, poulailler, grande cour, fourrage, bœufs, étables, etc. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 141 borné par les rues Magnolia, Constance, Méponème et Thalie, ledit lot mesurant cent pieds de front à la rue Méponème sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3—La résidence confortable en bois à deux étages, No 1015 rue Méponème contenant douze chambres, citerne, hangar, etc., le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet 141 borné par les rues Magnolia, Constance, Méponème et Thalie, ledit lot mesurant 27 pieds de front à la rue Méponème sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans une localité élégante pour résidence ou placement. Les cottages sont admirablement adaptés pour une pensionnat dans le voisinage des chemins de fer ou pour toute autre usage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1903, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication à la vente de vente pardevant J. E. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—6 23 30—sept 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de contenu et installations, etc, d'un magasin de mode, etc., meubles, etc.

Dr George F. Cocker vs Henry J. Roberts

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,201—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 8 septembre 1903, à 10 30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans un et trois-quarts rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres—

Un et de certaines tablettes en nickel et toutes autres meubles de magasin, tentes, marquises et de champs, gaz, articles de mode, directoire, etc., ci-après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Charles F. Peters, avocat, pour le plaignant

27 août—27—sept 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de A. Mercadal

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,740—Division E—A tous ceux que cela peut concerner: Le soussigné représentant de la succession ci-dessus, en cession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est qui leur peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Thérèse Estopegaloite, veuve de Pan. C. Dauzat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Oscar Seiter, avocat.

28 août—4—sept 4 11

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Cottages Simples et Doubles

Les plus avantageusement situés, et lots à bâtir sur la grande avenue de l'Esplanade et le pittoresque Bayou St-Jean.

Et l'encoignure N. O. Dupré et De Soto.

Frank Charles Baumgarten vs Gabriel Jenfer.

No 71,057—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur. Bureau No 822 rue Commune. MARDI, le 22 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 août 1903 et signé le 16 août de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. George H. Theard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Cinq certains lots ou portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie comprise entre l'avenue de l'Esplanade, le Bayou St-Jean ou le rue Mons le cimetière St-Louis et l'étendue de terre de Hess et Martin désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis d'arpentage fait par Edgar Poitevent, daté le 1 juillet 1903, et mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1—Le cottage double à un étage, augmentant en hauteur, Nos 3432 et 34 rue de l'Esplanade, contenant 8 chambres et vestiaire etc. Dans le fond est un hangar, citerne etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur le susdit plan par Pilié et mesurant 64 pieds 3 pouces de façade avenue de l'Esplanade sur une profondeur sur la ligne de côté de 190 pieds 7 pouces et 4 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du Bayou St-Jean de 161 pieds 7 pouces et 7 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé de tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan arrêté à un acte passé pardevant Octave de Armas, le 26 décembre 1861.

2—Les lots B mesurant 53 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade à la rue Mons ou Bayou St-Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 262 pieds un pouce et 2 lignes, à laquelle profondeur ledit lot s'élargit de 9 pieds et 7 lignes et a une autre profondeur de 5 pieds sur la ligne du côté A, et ceci dans une profondeur sur l'autre ligne du côté séparant du lot C de 224 pieds 6 pouces et 6 lignes et sur l'autre ligne du côté du lot B étant cette ligne de côté du lot B étant cette ligne du côté du lot B étant cette ligne du côté du lot B étant cette ligne du